

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 28 MARS 2026

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 24 mars 2026

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs DUGLÉ DANGUILHEN, PELAPRAT, VALLAT, YAJJOU, RADIGOIS, MOURGUES, GLACIAL, DE CASTRO, PRUNENEC, LEFEVRE, VAUCHEL, DELAHAIE, ADER, CHISSEREY, MEÏTE, PETIT, SMITH, FORTIER, VERGER, DUPREZ, HAMMADI, HAMDI, DHANE, LACEP, DERVEAUX, LAZAAR, MOLERO, GHANI REFOUFI, DOMERGUE

Séance ouverte à 10h00.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Valentin GLACIAL est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-28-03-26

Objet : ELECTION DU MAIRE

Déclaration de Madame Nathalie DERVEAUX :

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite saluer les membres de cette assemblée, majorité comme opposition. Au-delà de nos différences, nous partageons une responsabilité commune : agir dans l'intérêt général et au service des habitants de Bessancourt.

Dans cette instance républicaine, je forme le vœu que nos échanges demeurent respectueux, dignes et constructifs, comme ils ont su l'être depuis 25 vingt ans. Le débat démocratique est une richesse, à condition qu'il s'inscrive dans l'écoute et le respect mutuel.

Pour notre part, nous continuerons à défendre avec constance les valeurs qui nous animent depuis de nombreuses années : la solidarité, la préservation de l'environnement, l'éducation, la culture, et tout ce qui contribue à la qualité de vie de tous les Bessancourtois.

Nous serons vigilants et présents aux côtés des habitants. Nous suivrons l'action de la majorité, contribuerons autant que possible à des solutions réalistes et efficaces et exercerons notre rôle d'opposition avec rigueur.

Nous nous inscrivons dans une démarche d'opposition constructive. Mais celle-ci ne peut exister que si elle est partagée, elle suppose une majorité ouverte au dialogue. L'un ne va pas sans l'autre.

J'en profite également pour rappeler le rôle essentiel des agents municipaux, qui sont au cœur de l'action publique locale et qui, par leur engagement, donnent vie aux décisions prises dans cette assemblée.

Enfin, nous serons particulièrement attachés à ce que chaque décision, chaque action menée, serve l'intérêt collectif et contribue à préserver ce qui fait la force et l'identité de notre commune. Je vous remercie.

Déclaration de Monsieur Elie DOMERGUE :

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les Bessancourtois,

Les Bessancourtois et Bessancourtoises se sont exprimés, leur choix est clair et je le respecte pleinement. Je tiens à adresser mes félicitations à Madame DANGUILHEN pour son élection à venir à la fonction de Maire de notre commune. Pour autant, ce résultat, dans ce contexte politique que je ne peux ignorer, la droite s'installe aujourd'hui à Bessancourt avec le concours de voix issues des extrêmes. C'est une réalité et elle engage une responsabilité particulière dans la manière dont sera conduite l'action municipale.

Pour ma part, en ma qualité d'élus mandatés par plusieurs centaines de Bessancourtoises et Bessancourtois, je tiendrai toute ma place.

Je serai un élu présent, engagé au service de l'ensemble des habitants, et ce sans distinction. Je serai un élu constructif lorsque l'intérêt général l'exigera. Mais je serai également un élu vigilant, exigeant et déterminé lorsqu'il s'agira de défendre les bons usages des deniers publics, la transparence des décisions et le respect du débat démocratique.

Parce que l'opposition n'est pas un obstacle, elle est une garantie. Dans cet esprit, je souhaite être parfaitement clair aujourd'hui : les lois de l'opposition ne sont pas négociables, elles ne relèvent ni d'une faveur ni d'une tolérance, elles sont garanties par la loi et constituent l'exigence démocratique à laquelle nous ne transigerons pas.

À ce titre, je serai particulièrement attentif et exigeant sur plusieurs points fondamentaux. D'abord, les moyens matériels nécessaires à l'exercice du mandat : un élu ne peut agir efficacement sans disposer des conditions dignes de travail. Je formule donc la demande de pouvoir disposer de la salle Keller 2 le lundi de 18h00 à 23h00 et le samedi de 15h à 20h00 afin d'assurer des permanences régulières et accessibles à tous.

Ensuite, le respect du pluralisme et du droit d'expression : l'opposition doit pouvoir s'exprimer librement dans les supports municipaux, qu'il s'agisse du magazine ou des outils numériques de la ville. C'est une obligation démocratique et nous veillerons à son application pleine et entière.

Troisièmement, l'accès à l'information : un élu ne peut exercer son mandat sans accès complet, transparent et sincère aux documents administratifs. Nous serons particulièrement vigilants à la qualité des informations transmises et au respect de ce droit fondamental.

Quatrièmement, la représentation au sein des commissions municipales : le pluralisme doit s'y traduire concrètement, l'opposition doit y être présente de manière proportionnelle et effective, notamment dans les commissions stratégiques.

Cinquièmement, le droit à la formation des élus : il ne s'agit pas d'un privilège mais d'un levier essentiel pour exercer pleinement ses responsabilités. Nous veillerons à ce que les moyens nécessaires soient effectivement mobilisés.

Et enfin, la protection fonctionnelle des élus : dans un contexte où l'engagement public est de plus en plus exposé, il est impératif que la collectivité garantisse pleinement la sécurité juridique et personnelle de ses élus.

Sur l'ensemble de ces points, je le redis avec force, nous ne transigerons pas. Nous serons constructifs lorsque l'intérêt général le commandera, mais nous serons fermes chaque fois que les principes démocratiques seront fragilisés. C'est avec cet esprit de responsabilité, mais aussi d'exigence, que nous entamons ce mandat.

Je vous remercie.

Le vote a lieu à scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Madame Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN : 24 voix,

Monsieur Elie DOMERGUE : 1 voix

Madame Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire.

Déclaration de Madame le Maire :

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord remercier les personnalités officielles qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui :

Monsieur Daniel Fargeau, Sénateur, Madame Laetitia Boisseau-Stahl, conseillère départementale,

Monsieur Éric Bosc, maire de Pierrelaye,

Ensuite, je veux vous remercier, vous, qui êtes venus si nombreux nous soutenir ce matin.

Merci à nos familles, qui nous ont cru en nous dès le début et qui nous ont soutenus jusqu'ici.

Et enfin, merci à vous, derrière vos écrans, qui nous suivez en direct sur le site de la ville.

Chères Bessancourtoises,

Chers Bessancourtois,

C'est avec une grande émotion que je me tiens devant vous aujourd'hui.

Il y a à peine quelques mois, notre équipe Bessancourt à cœur voyait le jour.

Notre attachement pour notre ville, ainsi que le respect profond pour ses habitants, nous a unis pour vous offrir une vision renouvelée, centrée sur l'humain et la transparence.

Nous sommes fiers d'avoir mené une campagne exemplaire, et cette fierté s'est transformée en un véritable élan lorsque, au premier tour, vous nous avez portés avec 49,10 % des voix, à seulement 27 voix de la victoire.

Alors, une véritable chaîne de solidarité s'est formée. Nous sommes devenus un symbole de changement, et vous nous avez plébiscité avec une prodigieuse victoire de 60,27 % des voix, gagnant 500 suffrages entre les deux tours.

Cette victoire est une réussite collective, et nous sommes impatients de débiter ce mandat avec la même dignité, le même dévouement, animés par le désir de servir l'intérêt commun et le vivre-ensemble.

Grâce à vous, nous allons mettre en place notre programme, porté par notre amour du territoire, notre connaissance de ses habitants, de ses rues et de ses enjeux, qui seront les fondations de nos actions.

La transparence sera le maître mot pour chacune de nos décisions, pour créer une confiance durable, renforcer les liens, et faire vivre ensemble les valeurs qui nous portent.

Grâce à vous, je deviens aujourd'hui la première femme maire de la ville, élue par les habitants.

Grâce à vous, la petite fille Bessancourtoise fait la fierté de sa famille, de ses soutiens de campagne et j'en suis certaine, de mes défunts aïeux Bessancourtois.

Grâce à vous, une équipe solide, soudée, compétente, s'apprête à travailler encore plus pour redonner à Bessancourt toute la grandeur qu'elle mérite !

Merci à tous.

Vive la République, vive la France, et surtout, vive Bessancourt.

N° : 02-28-03-26

Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à bulletins secrets à 28 voix POUR et 1 ABSTENTION

FIXE le nombre de postes d'Adjointes au Maire à 7.

N° : 03-28-03-26

Objet : ELECTION DES ADJOINTS

Le vote a lieu à scrutin secret et au scrutin de liste à la majorité absolue

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29

Bulletins nuls

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

La liste d'adjoints présentée par Madame Emilie PELAPRAT : 24 voix

La liste d'adjoints présentée par Madame Emilie PELAPRAT ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoint au Maire et dans cet ordre :

1^{ère} adjointe : Madame Emilie PELAPRAT

2^{ème} adjoint : Monsieur Philippe VALLAT

3^{ème} adjointe : Madame Assya YAJJOU

4^{ème} adjoint : Monsieur Jean RADIGOIS




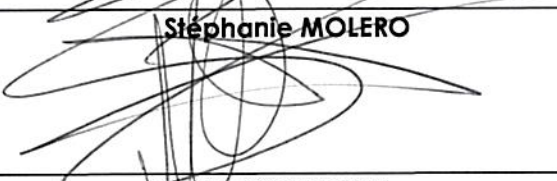

5^{ème} adjointe : Madame Julia MOURGUES

6^{ème} adjoint : Monsieur Valentin GLACIAL

7^{ème} adjointe : Madame Elisabeth DE CASTRO

Séance levée à 11h15.

Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 	Emilie PELAPRAT 
Philippe VALLAT 	Assya YAJJOU 
Jean RADIGOIS 	Julia MOURGUES 
Valentin GLACIAL 	Elisabeth DE CASTRO 
Danielle PRUNENEC 	Philippe LEFEVRE 
Loïc VAUCHEL 	Christelle DELAHAIE 
Rémy ADER 	Claire CHISSEREY 
Mamadou MEÏTE 	Cécile PETIT 
Nicolas SMITH 	David FORTIER 
Pascaline VERGER 	Clément DUPREZ 
Sherazade HAMMADI	Alan HAMDI 

<p>Sabrina DHANE</p> 	<p>Florian LACEP</p>
<p>Nathalie DERVEAUX</p> 	<p>Farid LAZAAR</p> 
<p>Stéphanie MOLERO</p> 	<p>Fabrice PEGUY</p> 
<p>Elie DOMERGUE</p> <p>N'a pas souhaité signer</p>	